

Informations d'inscription

Afin de vous inscrire au colloque 2015, veuillez remplir le formulaire d'inscription en ligne sur <http://petitlien.fr/cpo2015>.

La participation au colloque est ouverte sur inscription uniquement. Vous pouvez également opter pour le cocktail déjeunatoire.

Les règlements doivent être adressés par chèque à l'ordre de « *L'Ordre des avocats d'Angers* ».

/ Si vous êtes avocat, il convient de régler 150 € si vous souhaitez participer au colloque permettant la validation de sept heures de formation ainsi qu'au cocktail déjeunatoire. Si vous souhaitez uniquement participer au colloque, le montant est de 120€. Si vous avez moins de deux ans de barreau, les montants sont de 130 € avec le cocktail et de 100 € sans le cocktail.

/ Si vous êtes étudiant ou enseignant à la faculté, l'inscription au colloque est gratuite mais obligatoire. Si vous souhaitez déjeuner sur place, il conviendra de régler la somme de 35€.

/ Dans les autres cas, il convient de régler la somme de 50 € afin de participer au colloque et au cocktail déjeunatoire.

ASSOCIATION CONFLUENCES PENALES DE L'OUEST

Pascal Rouiller, Président
2 Boulevard Bessonnew – CS 60215
49102 ANGERS cedex 02

Tél. : 02 41 81 16 13
Fax. : 02 41 87 04 04
Email : cpo@acr-avocats.com